

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société et celle de l'ensemble de notre groupe et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

### LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2011	2010	Variation
• Chiffre d'affaires	1 512,4	1 310,8	+15,4 %
• Résultat opérationnel	48,0	37,5	+28,0 %
• Coût de l'endettement net	1,7	(1,8)	/
• Résultat avant impôt	49,7	35,8	+38,9 %
• Résultat net	21,8	15,6	+39,8 %
• Résultat net part du Groupe	19,8	14,0	+41,8 %
• Résultat net par action (en euro)	1,78	1,25	+42,4 %

Le groupe CRIT a réalisé en 2011 d'excellentes performances sur l'ensemble de ses pôles d'activité.

Il franchit le cap du milliard et demi d'euros de chiffre d'affaires, affiche des résultats en forte progression et une appréciation de ses marges.

### Compte de résultat

Sur l'ensemble de l'exercice, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 1,512 Md€ en hausse de 15,4 % par rapport à l'exercice 2010.

Cette belle performance a été portée par une croissance organique soutenue de 12,6 %.

Toutes les activités du groupe progressent :

**Le pôle travail temporaire et recrutement** affiche un chiffre d'affaires de 1,275 Md€ en hausse de 16,6 %.

La forte dynamique enregistrée sur ce pôle porte la contribution du travail temporaire dans l'activité totale du groupe, à 83,4 % (avant éliminations inter-activités) ;

En France, le groupe a continué à renforcer ses parts de marché avec un chiffre d'affaires 2011 en hausse de 14 % sur un marché en progression de 11 % (source Prisme).

A l'international, l'exercice a été marqué par des avancées importantes avec un chiffre d'affaires en hausse de 47,6 % (+5,8 % à périmètre constant). Cette forte progression a été portée par l'acquisition en septembre 2011 de la société nord-américaine PeopleLink, intégrée sur 4 mois dans les comptes de l'exercice.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

**Sur le pôle multiservices**, le chiffre d'affaires (avant éliminations inter-activités) progresse de 8,8 % à 254,4 M€. Toutes les activités du pôle sont en croissance.

La bonne performance de l'activité s'est accompagnée d'une forte progression de nos résultats et d'une appréciation de nos marges.

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 48,0 M€, en croissance de 28 %.

Cette évolution intègre l'impact positif net de 1,3 M€ lié à l'acquisition de la société PeopleLink sur 4 mois.

**Sur le pôle travail temporaire et recrutement**, le résultat opérationnel s'établit à 41,0 M€ en hausse de 29,3 %. Il représente 3,2 % du chiffre d'affaires du pôle contre 2,9 % en 2010.

**Sur le pôle multiservices**, le résultat opérationnel progresse de 20,6 % à 7 M€. Il représente 2,8 % du chiffre d'affaires total du pôle contre 2,5 % en 2010.

Le résultat financier du groupe s'établit à 1,6 M€. Il est constitué de produits financiers de 3,8 M€ (provenant pour l'essentiel de gains de change latents) et de charges financières de (2,1) M€ comparables à celles de l'exercice 2010.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 49,7 M€ en augmentation de près de 39 %.

Après une charge d'impôts de 28,2 M€, le groupe affiche un résultat net part du groupe en progression de près de 42 % à 19,8 M€.

### Bilan

Au 31 décembre 2011, avec 205 M€ de capitaux propres et aucune dette nette, le groupe renforce encore sa structure financière.

L'augmentation des actifs non courants de près de 44 M€ à 176,1 M€ contre 132,4 M€ en 2010, résulte pour l'essentiel de l'acquisition de la société PeopleLink.

## L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-activités qui s'élèvent à (17,8) M€ pour 2011 et (16,7) M€ pour 2010.

### Le pôle travail temporaire et recrutement

En millions d'euros	2011	2010
• Chiffre d'affaires	1 275,8	1 093,9
• Résultat opérationnel	41,0	31,7

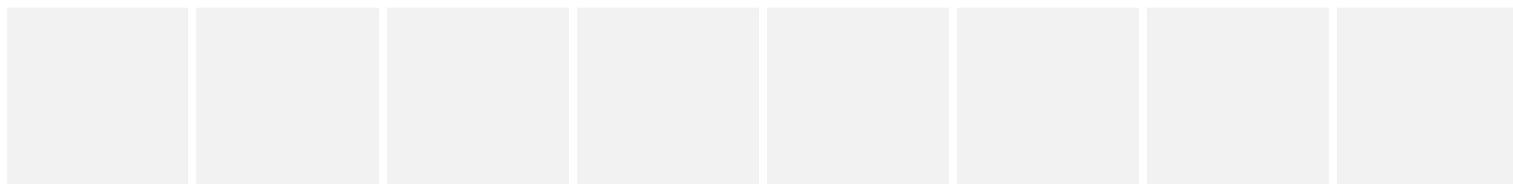
Le chiffre d'affaires de notre pôle travail temporaire et recrutement affiche une hausse de 16,6 %, à plus de 1,275 Md€.

L'exercice 2011 a été marqué par notre implantation aux Etats-Unis et par un développement de nos positions en France.

**En France**, notre activité ressort en progression de 14 %, à 1 150,7 M€. Cette bonne performance a été réalisée totalement en organique.

Sur un marché en croissance de 11 % (source Prisme) sur la même période, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité à renforcer nos parts de marché.

Cette dynamique profite de la qualité de la répartition de notre clientèle PME / Grands comptes et de la diversification de nos positions sectorielles.



Ces atouts nous ont permis de profiter pleinement de la reprise d'activité observée sur notre marché de référence.

Ainsi, le groupe a réalisé plus de 700 M€ de chiffres d'affaires auprès des PME dont la part dans l'activité du pôle en France atteint 63 %.

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires montre que la croissance a été homogène sur tous les secteurs d'activité : après une nette reprise enregistrée dans l'Industrie au premier semestre, le BTP et les Services ont également affiché des croissances soutenues sur l'exercice.

43 % du chiffre d'affaires du pôle en France est réalisé dans l'Industrie ; les Services représentent 33 % de l'activité et le BTP 24 %.

**A l'international**, l'activité affiche une forte progression : le chiffre d'affaires, à 124,9 M€ ressort en hausse de 47,6 %.

Au total, la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires du pôle est portée en 2011 à 10 %.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires international progresse de 5,7 % ;

En Espagne, sur un contexte de marché toujours contrasté, le redressement de l'activité se confirme avec un chiffre d'affaires, à 53,3 M€, en hausse de 5,8 % ;

En Allemagne, l'activité profite de la bonne dynamique du marché, et ressort en progression de près de 16 %, avec un chiffre d'affaires de 10 M€ ;

Les activités marocaines et tunisiennes se sont bien tenues avec un chiffre d'affaires de 13,6 M€, en croissance de 6,8 %.

L'année 2011 aura été marquée par une étape importante dans notre stratégie de développement à l'international avec l'acquisition en septembre de la société nord-américaine PeopleLink.

Cette société a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 96,7 M€ en hausse de 21 % par rapport à 2010 et un résultat opérationnel de 5,7 M€ en hausse de 19 %.

Intégrée dans les comptes consolidés du groupe à compter de septembre 2011, l'activité américaine contribue sur 4 mois à hauteur de 35,4 M€ au chiffre d'affaires international du pôle.

La société PeopleLink qui emploie plus de 190 collaborateurs, s'appuie sur un réseau de 44 agences implantées dans 14 Etats du centre et de l'est des Etats-Unis. Ce maillage lui permet de développer et de fidéliser un portefeuille de près de 1 100 clients industriels.

Cette acquisition nous permet d'accéder au premier marché mondial du travail temporaire.

Ce marché a représenté en 2011, près de 100 milliards de dollars, en croissance de 12,4 % (source ASA) et offre des niveaux de marges opérationnelles structurellement supérieurs à la moyenne des principaux marchés européens.

De même, une caractéristique particulière de ce marché est l'atomisation de la concurrence avec plus de 10 000 sociétés actives sur le territoire.

Cette fragmentation offre pour notre groupe des opportunités de développement importantes pour compléter son maillage géographique.

La bonne performance de l'activité sur l'exercice s'est traduite par une forte progression du résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel du pôle, à 41 M€, ressort en hausse de 29,3 %.

**En France**, le résultat opérationnel s'établit à 38,6 M€ contre 30,7 M€ en 2010 ; il représente 3,3 % du chiffre d'affaires contre 3 % en 2010 ;

**A l'international**, le résultat opérationnel, à 2,4 M€, représente 1,9 % du chiffre d'affaires contre 1,2 % en 2010.

Il convient de noter, concernant cette évolution, que le résultat opérationnel intègre l'impact positif sur 4 mois de l'acquisition de la société PeopleLink, soit 1,3 M€, se répartissant entre un résultat opérationnel de cette société de 2,5 M€ diminué pour l'essentiel des frais d'acquisition à hauteur de (1,2) M€.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### Le pôle Multiservices

En millions d'euros	2011	2010
• Chiffre d'affaires	254,4	233,8
• Résultat opérationnel	7,0	5,8

Le pôle multiservices affiche une croissance de 8,8 % avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 254,4 M€.

### LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2011	2010
• Chiffre d'affaires	185,3	175,0
• Résultat opérationnel	5,1	6,5

Les activités aéroportuares concentrent 73 % de l'activité totale du pôle multiservices. 85 % de l'activité est réalisé en France et 15 % à l'international.

Après une année 2010 en croissance de près de 30 %, la hausse annuelle de près de 6 % du chiffre d'affaires de nos activités aéroportuares constitue une belle performance et conforte notre leadership sur le marché de l'assistance en France et nos positions à l'international.

**En France**, le chiffre d'affaires progresse de 4,7 % sur un marché du trafic aérien en augmentation de 3,9 % sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly.

Avec 50 compagnies aériennes sous contrats à fin 2011, le développement des activités aéroportuares est adossé à un portefeuille solide et récurrent qui nous place en position de profiter pleinement de la croissance du trafic aérien.

**A l'international**, le chiffre d'affaires, à près de 28 M€, progresse de 13,5 %.

Les activités de nos implantations africaines confirment leur dynamique.

Notre développement international a été marqué par une nouvelle implantation, en octobre 2011, sur l'aéroport London City Airport, avec la signature d'un contrat d'assistance de 3 années avec la Compagnie Cityjet.

L'arrivée sur cette nouvelle plateforme constitue pour notre groupe une nouvelle opportunité de développement et de conquête des autres compagnies présentes sur cet aéroport.

Le résultat opérationnel des activités aéroportuares, à 5,1 M€, représente 2,8 % du chiffre d'affaires.

### LES AUTRES SERVICES

Le chiffre d'affaires des autres activités du pôle s'établit à 69,1 M€ contre 58,8 M€ en 2010.

Cette progression est portée pour l'essentiel par les activités ingénierie et maintenance qui retrouvent en 2011 un bon niveau d'activité avec un chiffre d'affaires de 51,6 M€ en hausse de 20,6 %.

Le redressement de l'activité permet ainsi au pôle « Autres services » de retrouver un résultat opérationnel positif porté à 1,9 M€ contre (0,7) M€ en 2010 ; Il s'établit à 2,8 % du chiffre d'affaires.

## LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales. Ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

La société Groupe CRIT n'exerce pas d'activité économique propre.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations de prestations de services qu'elle fournit aux sociétés filiales dans le cadre du développement de leurs activités et des facturations de dépenses communes.

L'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de ses sociétés filiales.

En 2011, son chiffre d'affaires s'est élevé à 6,1 M€ contre 5,6 M€ en 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1,3 M€ contre 0,6 M€.

Le résultat financier s'élève à 13,1 M€ contre 28,5 M€.

La variation provient principalement de la baisse en 2011 du montant des dividendes reçus des sociétés filiales au titre de leurs résultats 2010, qui se sont élevés à 11,6 M€ contre 28,9 M€ l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (0,6) M€ et de l'impôt sur les bénéfices de (0,8) M€, l'exercice 2011 fait apparaître un résultat net de 13 M€ contre 29 M€ en 2010.

Aucune évolution significative de la situation de la société holding Groupe Crit n'est attendue pour l'exercice en cours.

### INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

**A la date du 31 décembre 2010**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 837 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 773 K€, des factures non parvenues pour 64 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 773 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2010	Septembre 2010	Octobre 2010	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	au-delà	Total
• Français	57			66	21	171	97			412
• Groupe						156	205			361
• Total	57			66	21	327	302			773

**A la date du 31 décembre 2011**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 833 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 758 K€, des factures non parvenues pour 75 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 758 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2011	Septembre 2011	Octobre 2011	Novembre 2011	Décembre 2011	Janvier 2012	Février 2012	Mars 2012	au-delà	Total
• Français	132*	19	21		4	96	85	4		361
• Groupe	22			2	163		210			397
• Total	154	19	21	2	167	96	295	4		758

(\*) Pour l'essentiel (123 K€), ce poste correspond à un litige fournisseur dont le règlement devrait intervenir courant deuxième trimestre 2012.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

### Informations environnementales et développement durable

Après avoir été en 2005 l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification QSE « Qualité, Sécurité, Environnement » pour sa filiale Crit, le groupe a renforcé son engagement en matière de développement durable et créé une fonction dédiée au sein de son organisation interne.

L'objectif tend à favoriser l'émergence d'une culture Développement durable au sein du groupe, conduite en priorité dans les sociétés du pôle aéroportuaire et étendue à l'ensemble des activités du groupe.

Au regard de la nature de l'activité de la société, qui est sans conséquences sur l'environnement, les informations de l'article R 225-105 du Code de commerce sont non applicables.

### La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines occupe une place primordiale pour notre groupe, avec au cœur de son dispositif, l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et le développement des compétences, tant pour ses salariés permanents que ses collaborateurs intérimaires.

La formation tient donc un rôle majeur dans cette politique. Le groupe dispose d'ailleurs de deux centres de formation interne répondant aux besoins exprimés tant en interne qu'au niveau des entreprises utilisatrices.

Dans la continuité des entretiens individuels de développement, des commissions de développement des ressources humaines ont été mises en place. Ces commissions permettent d'évaluer le potentiel d'évolution des collaborateurs, leur mobilité géographique, leur besoin de formation.

Outre le fait de répondre au mieux aux attentes des collaborateurs en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel, elles ont pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines et de limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

Depuis plusieurs années, en entreprise responsable, le groupe mène une politique active visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés. Cette démarche s'illustre notamment par des partenariats renouvelés avec les organismes ou associations en charge de l'insertion des travailleurs handicapés, en particulier l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et la Fagerh (Fédération des associations, groupements et établissements pour la réadaptation des personnes handicapées).

Aujourd'hui, dans le cadre du développement de sa démarche sociétale et de cohésion sociale, le groupe est engagé à promouvoir la non discrimination et à favoriser la diversité et l'égalité des chances.

A ce titre, il a lancé un Plan Diversité et Egalité des chances qui se déploie sur plusieurs axes, notamment la formation de tous les collaborateurs, et particulièrement des recruteurs, la mise en conformité des procédures internes, la communication interne et la création d'un poste de médiateur Diversité et Egalité des chances.

### Les principaux risques

Compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, hors ses nouvelles activités aux Etats-Unis, le groupe est peu exposé au **risque de change**.

L'acquisition de PeopleLink, qui représente en année pleine un chiffre d'affaires de près de 135 M\$ en 2011 (soit 6,4 % du chiffre d'affaires total du groupe), expose de façon modérée le groupe au risque de change.

En effet, les flux financiers entre la France et le groupe aux Etats-Unis seront principalement constitués du remboursement du prêt actionnaire de 40 M\$ entre Groupe Crit et Crit Corp. et du versement de dividendes.

Le **risque de taux** est susceptible d'avoir un impact sur le résultat financier : une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 150 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

En termes de **risque de crédit**, il convient de noter que le risque de concentration est très faible au regard de la forte dispersion du portefeuille clients. En outre, les créances clients font l'objet pour leur majorité d'une assurance crédit.

Enfin, le groupe est bien couvert face au **risque de liquidité**. Il dispose grâce au contrat de titrisation d'un financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

La capacité maximum de tirage du groupe est de 75 M€ pouvant être étendue à 110 M€ au titre du contrat de titrisation. Au 31 décembre 2011, elle n'est utilisée qu'à hauteur de 7,5 M€.

### **Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice**

1 - **Groupe CRIT** a acquis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, par le biais de sa filiale holding détenue à 100 %, CRIT CORP. (créée à cet effet le 19 août 2011), 75 % du capital de la société PeopleLink LLC et indirectement de ses filiales détenues à 100 % Sustained Quality et Arkeo Services, sociétés de droit américain acteurs du travail temporaire et du recrutement.

Le groupe dispose d'une option de rachat des 25 % restants du capital.

2 - **La société Groupe Europe Handling**, filiale de Groupe Crit, a souscrit 90 % du capital de la société Sky Handling Partner UK (fixé à la somme de 250 000 £), créée le 11 août 2011 pour assurer l'exploitation de la nouvelle implantation sur l'aéroport London City Airport.

3 - **Groupe CRIT** a souscrit 30 % du capital de la société OVID (fixé à la somme globale de 24 000 €) créée le 11 juillet 2011 avec pour activité les services de vidange et eau des aéronefs.

4 - **La société Maser**, filiale de Groupe Crit, a souscrit 61 % du capital de la société CPTS (fixé à la somme de 10 Millions FCFA) créée en novembre 2011 avec pour activité les services de maintenance aéroportuaires.

### **Cessions de participation**

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT a cédé au profit de sa filiale la société Prestinter (anciennement dénommée Ariane Médical), l'intégralité de ses participations détenues dans le capital des sociétés Rush, Hillary et Computer Assistance. Par la suite, le 17 novembre 2011, la société Prestinter, en sa qualité d'associé unique, a décidé de dissoudre par anticipation ces sociétés dans le cadre des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de reprendre l'intégralité de leurs patrimoines et de leurs activités de prestations internes au profit du groupe.

La société Europe Handling, filiale de la société Groupe Europe Handling (elle-même filiale de la société Groupe Crit), a décidé le 7 novembre 2011, de dissoudre par anticipation sa filiale Aéro Handling.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## **LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2012**

En France, malgré un ralentissement du marché du travail temporaire, nos activités s'inscrivent en repli limité de 3,4 % sur les deux premiers mois de l'année. Notre groupe reste confiant sur sa capacité à réaliser un bon niveau d'activité sur l'ensemble de l'exercice 2012.

A l'international, nos perspectives restent très favorables.

La croissance du marché américain ne se dément pas et l'activité de la société PeopleLink reste très dynamique. Elle réalise un bon début d'année avec un chiffre d'affaires en hausse de 12,9 % sur les deux premiers mois. Ce bon début d'exercice nous permet d'attendre une croissance à deux chiffres pour l'ensemble de l'année et le groupe est prêt à saisir de nouvelles opportunités d'acquisitions pour étendre son réseau sur ce pays. Sur nos autres pays d'implantation, l'activité progresse de plus de 5 % sur les deux premiers mois de l'année.

Le Pôle travail temporaire du groupe bénéficie désormais d'un positionnement plus diversifié en termes de métiers et de zones géographiques qui lui permettra de franchir de nouvelles étapes dans son développement.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Dans l'aéroportuaire, le groupe continue de conforter sa position de n° 1 sur les deux plus grands aéroports français avec la signature de 4 nouveaux contrats sur Orly Ouest effectifs au 1<sup>er</sup> février 2012 avec les compagnies Iberia, Air Nostrum, Vueling et British Airways, et la reconduction sur Roissy CDG du contrat British Airways. Avec un portefeuille solide, des activités africaines dynamiques et son implantation récente à Londres, le groupe est prêt à rechercher de nouvelles opportunités de développement.

## LES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 13 035 967,81 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 475 000,00 euros
- au poste « autres réserves » 10 560 967,81 euros

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,22 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 29 juin 2012 et le détachement du coupon interviendrait le 26 juin 2012.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2008	2 250 000 €* soit 0,20 € par action	-	-
• 2009	2 250 000 €* Soit 0,20 € par action	-	-
• 2010	2 812 500 €* Soit 0,25 € par action	-	-

(\*) incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### 1 - L'actionariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué que :

- Monsieur Claude GUEDJ détient directement 70,2 % du capital social et 81,3 % des droits de vote aux Assemblées Générales.
- La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, par courrier reçu le 16 novembre 2010, complété par un courrier reçu le 17 novembre 2010, avoir franchi en hausse, le 10 juin 2010, le seuil de 5 % du capital de la société Groupe Crit et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et SICAV, 586 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 5,21 % du capital et 2,99 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Groupe Crit sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, au 15 novembre 2010, 682 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,06 % du capital et 3,47 % des droits de vote.

(Lazard Frères Gestion est contrôlée par la société par actions simplifiée Compagnie Financière Lazard Frères. Lazard Frères Gestion agit dorénavant pour le compte de FCP et SICAV, ces dernières ayant délégué l'exercice des droits de vote à Lazard Frères Gestion, dans les conditions posées aux articles L 233-9 II du code de commerce et 223-12, 223-12-1 du règlement général de l'AMF.)

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

- Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
- Au 31 décembre 2011 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

## **2 – Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions,
- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1% des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Qu'il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,

- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- Qu'en matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration,
- Qu'à l'exception du contrat d'affacturage conclu entre la société et le CA Factoring, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

## **3 – Les actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice**

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'assemblée générale du 27 juin 2011 (septième résolution à caractère ordinaire), pour une nouvelle période de dix huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, sans toutefois pouvoir effectuer ces opérations en période d'offre publique.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 euros par action et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme à 56 250 000 euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 102 478
- Cours moyen des achats : 18,53 €
- Nombre d'actions vendues : 78 965
- Cours moyen des ventes : 18,23 €
- Montant total des frais de négociation : 0 €

Au 31 décembre 2011, la société détenait 144 285 actions propres (soit 1,28 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 1 825 887 € et la valeur nominale à 51 942,60 €.

85 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre et 15 % pour répondre à l'objectif de croissance externe. Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 expirant le 26 décembre 2012, il est proposé à la présente Assemblée Générale de la renouveler dans les mêmes conditions qui sont rappelées ci-après.

### **4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 250 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **5 - Les délégations financières**

### **5.1 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, expire le 24 août 2012.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

### **5.2 - Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire**

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 24 août 2012. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute autre société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

#### **5.2.1 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Les plafonds ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.2.2 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé, avec faculté pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.2.3 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. A ce plafond s'ajouterait le cas échéant la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.3 - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

### **5.4 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières**

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

### **5.5 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social au profit d'adhérents d'un PEE**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 100 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### **6 – La participation des salariés au capital**

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

## LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

### 1 - Le mode d'exercice de la Direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

### 2 - Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

### 3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	17 295
• Montant total des cessions	379 656 €
• Acquisition d'instruments financiers	8 024
• Montant total des acquisitions	139 508 €

Nom et prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil d'Administration
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	-
• Montant total des cessions	-
• Acquisition d'instruments financiers	2 000
• Montant total des acquisitions	20 077 €

## LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	91 476 €	91 476 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	277 498 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	147 060 €	123 060 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>				
• Rémunération fixe	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>

<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	274 408 €	274 408 €
• Avantages en nature <sup>□</sup>	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>277 828 €</b>	<b>277 828 €</b>

<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	144 000 €	144 000 €	120 000 €	120 000 €
• Avantages en nature <sup>□</sup>	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>123 060 €</b>	<b>123 060 €</b>

<sup>□</sup> L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

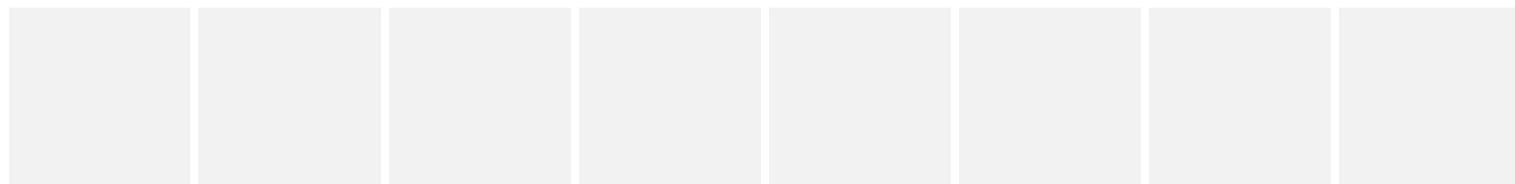


Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
<b>Yvonne Guedj</b>	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>Claude Guedj</b>	NEANT					
<b>Nathalie Jaoui</b>						
<b>Karine Guedj</b>						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>Claude Guedj</b>	NEANT		
<b>Nathalie Jaoui</b>			
<b>Karine Guedj</b>			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Claude Guedj</b>	NEANT					
<b>Nathalie Jaoui</b>						
<b>Karine Guedj</b>						
<b>Yvonne Guedj</b>						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Claude Guedj</b>	NEANT		
<b>Nathalie Jaoui</b>			
<b>Karine Guedj</b>			
<b>Yvonne Guedj</b>			

## HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

### INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

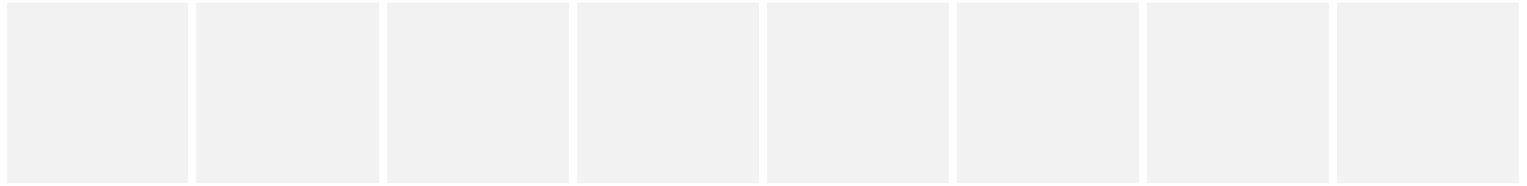
	N° Plan	N° Plan
• Date d'Assemblée Générale	NEANT	NEANT
• Date du Conseil d'administration		
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		
• Point de départ d'exercice des options		
• Date d'expiration		
• Prix de souscription ou d'achat		
• Modalités d'exercice		
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
• Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale)			NEANT	
• Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)			NEANT	

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Claude Guedj</b> Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2013		X		X		X		X
<b>Nathalie Jaoui</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2013		X		X		X		X
<b>Karine Guedj</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2013		X		X		X		X

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.



## LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions nouvelles relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

## MISE EN HARMONIE ET MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous proposons de procéder à une modification des statuts de la société résultant de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011.

En effet, ce texte a supprimé les obligations de contrôle attachées aux conventions courantes conclues à des conditions normales passées entre la société et l'un de ses dirigeants ou principaux actionnaires et nous vous proposons de modifier en conséquence le troisième paragraphe de l'article 21 des statuts.

Par ailleurs, nous vous proposons de supprimer à l'article 31 de nos statuts, la référence au décret du 23 mars 1967, qui a été codifié depuis.

En conclusion, nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

## ANNEXES

## Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	6 129 486	5 604 276	5 223 604	7 015 764	6 120 143
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	13 374 164	29 459 398	34 023 455	22 361 541	26 749 671
• Impôts sur les bénéfices	836 883	103 164	362 831	(957 934)	(64 600)
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	(498 687)	328 095	1 059 123	1 874 887	1 031 819
• Résultat net	13 035 967	29 028 140	32 601 501	21 444 587	25 782 452
• Résultat distribué	2 475 000	2 812 500	2 250 000	2 250 000	3 375 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,11	2,61	2,99	2,07	2,38
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,16	2,58	2,90	1,91	2,29
• Dividende attribué	0,22	0,25	0,20	0,20	0,30
<b>PERSONNEL</b>					
• Effectif moyen des salariés	8	8	7	7	7
• Masse salariale	1 021 883	916 744	970 401	1 248 777	1 224 713
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	386 751	356 632	366 053	453 800	461 025

## Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations en matière d'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2011 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €* <sup>*</sup>	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €* <sup>*</sup>	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25/06/2010	24/08/2012	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	25/06/2010	24/08/2012	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

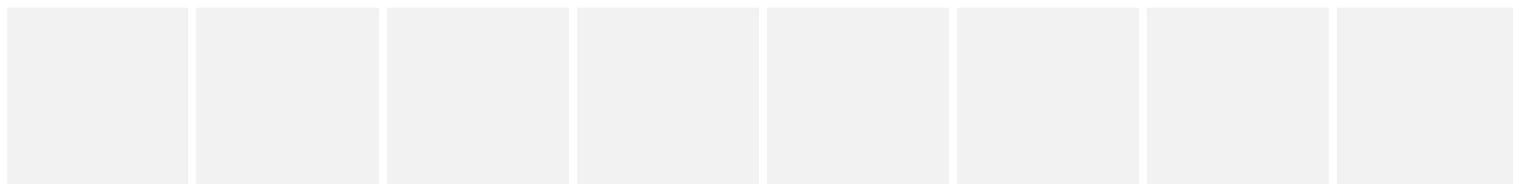
\* Plafond commun

Par ailleurs, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises par offre au public ou par placement privé ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros (plafond commun).

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

## Annexe 3 - Liste des mandats exercés au 31 décembre 2011 par chacun des mandataires sociaux

Claude GUEDJ	<u>Président Directeur Général</u> GROUPE CRIT CRIT INTERIM S.A. (Suisse) <u>Directeur Général</u> CONGO HANDLING SA (Congo) <u>Président du Conseil d'Administration</u> AIRLINES GROUND SERVICES AWAC TECHNICS <u>Président</u> CRIT CENTER GROUPE EUROPE HANDLING SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande) SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande) SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande) CRIT IRELAND HR (Irlande) <u>Administrateur</u> CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebrec) SEINE 51 HANDLING PARTNER GABON (Gabon) SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (United Kingdom) <u>Représentant</u> GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE <u>Gérant</u> ECM RH-EXTERNETT ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne) ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne) CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne) CRIT SEARCH (Espagne) CRIT CARTERA (Espagne) CRIT-RH (Tunisie) CRIT TUNISIE (Tunisie)
Yvonne GUEDJ	<u>Administrateur</u> GROUPE CRIT
Nathalie JAOUI	<u>Présidente</u> CRIT INTERIM LES VOLANTS CRIT



Nathalie JAOUI

Directeur Général Délégué / Administrateur  
GROUPE CRIT

Administrateur  
SEINE 51  
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Membre du Conseil de Direction  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Gérante  
AB INTERIM  
PRESTINTER (anciennement dénommée Ariane Médical)  
AZUR IMMOBILIER  
LES COMPAGNONS  
CRIT CARTERA (Espagne)  
PROPARTNER (Allemagne)

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)  
GEH au Conseil d'Administration d'AGS  
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général  
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration  
CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebec)

Directeur Général Délégué / Administrateur  
GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante  
OTESSA  
RHF